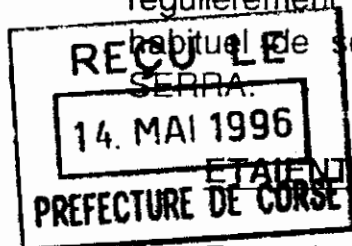


ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 96/36 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE
A LA TAXE SUR LES TRANSPORTS

SEANCE DU 2 MAI 1996

L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le deux mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.



ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Pierre-Jean CASTA
M. Henri ANTONA à M. Pierre-Philippe CECCALDI
M. Jean BIANCUCCI à M. Norbert LAREDO
M. Jean-Charles COLONNA à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI
M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA
M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI
M. Paul PERFETTINI à M. Paul-Antoine LUCIANI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Marc BALESI, Pierre POGGIOLI, Joseph SISTI.

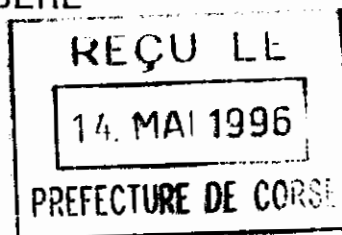
L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 57,
- VU** le projet de motion déposé par M. François MOSCONI, avec demande d'examen prioritaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOPTE la motion, dont la teneur suit :

" L'Assemblée de Corse,



Considérant l'instauration d'une taxe sur les transports par la loi portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,

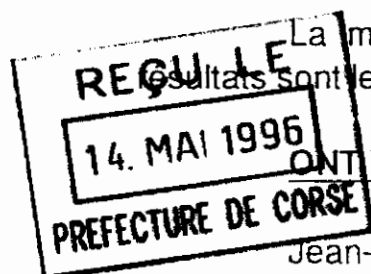
Considérant les effets pervers multiples de cette taxe notamment sur l'activité touristique,

Considérant que le produit de cette taxe est devenu indispensable à la Collectivité Territoriale de Corse,

Considérant en outre les difficultés de recouvrement de cette taxe par les services de l'Etat,

DEMANDE au Gouvernement, dans le cadre de l'article 26 de la loi du 13 Mai 1991, de proposer au Parlement d'annuler l'article 60 de cette même loi, et de modifier la loi portant statut fiscal de la Corse afin que la Collectivité Territoriale de Corse puisse percevoir de l'Etat une dotation d'un montant équivalent au produit théorique de la taxe sur les transports, par une augmentation du pourcentage de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (T.I.P.P.) qui lui est reversé".

La motion a été adoptée après un vote à scrutin public, dont les résultats sont les suivants :



ONT VOTE POUR : (25) Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Jean-Charles COLONNA, Edouard CUTTOLI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ONT VOTE CONTRE : (13) Mme et MM.

François ALFONSI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Michel MORETTI, Paul QUASTANA, Jean-François STAFANI, Jean-Guy TALAMONI.

SE SONT ABSTENUS : (5) MM.

Nicolas ALFONSI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jules-Laurent FERRANDI, Antoine-Louis LUISI, Paul SCARBONCHI.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : (5) Mme et MM.

Eugène BERTUCCI, Paul COMBETTE, Marie-Paule MANCINI-NERI, Jules-Paul NATALI, Paul-Donat POLI.

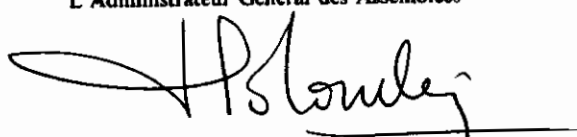
ETAIENT ABSENTS : (3) Mme et MM.

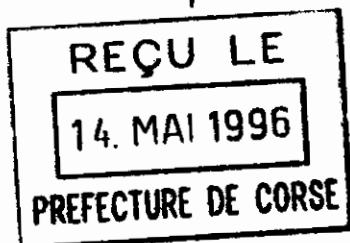
Jean-Marc BALESI, Pierre POGGIOLI, Joseph SISTI.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI



Ajaccio, le 2 Mai 1996

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA